

Les crèches associatives toujours dans la tourmente

DÉBAT Quelles solutions pour assurer la survie des crèches associatives varoises et, à plus long terme, leur pérennité ? Tour de table à Six-Fours, vendredi dernier

Un vrai tour de table, mais toujours pas de solution au problème des crèches associatives du département. Plusieurs sont menacées de fermeture, faute de pouvoir boucler leur budget après le non-renouvellement, depuis le printemps, des contrats aides (*lire nos éditions du 3 mai*).

Vendredi à Six-Fours, l'association des collectifs enfants parents professionnels du Var (ACEPP 83) avait réuni une table ronde ⁽¹⁾.

À l'ordre du jour, deux questions. Comment assurer, à court terme, la survie des crèches associatives menacées de fermeture après la suppression des emplois aidés ? Comment, à plus long terme, assurer la pérennité de ces crèches avec des financements et des équipes stabilisées ?

Pas de réponse immédiate

À la première question, reformulée par le maire de La Seyne, Marc Vuilleminot : « *Va-t-on oui ou non permettre aux crèches de recourir à nouveau aux emplois aidés ?* », pas de réponse affirmative du représentant de l'État. « *L'enveloppe est restée la même, ce qui a changé c'est l'orientation des contrats en terme de publics* », a expliqué à plu-



Un beau tour de table, une problématique clairement posée, mais des réponses qui se font attendre pour les crèches associatives varoises.

sieurs reprises le directeur de la DIRECCTE ⁽²⁾ Daniel Ract-Mugnerot.

En clair, ces contrats sont réservés à des chômeurs longue durée ou des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Ils ne sont pas, dans la plupart des cas, employables par des crèches qui ont l'obligation légale de recruter des personnels formés et diplômés.

La Caisse d'allocations familiales, (Caf), qui ne dépense que 10 des 12 millions d'euros de l'enveloppe consacrée à la petite enfance, aurait-elle la solution ? « *Notre conseil d'administration, avec le soutien de parlementaires, va mener une opération de lobbying pour tenter d'assouplir le dispositif de financement* (*lire ci-contre*). Nous

pourrions ainsi mieux aider les communes qui apportent aux associations l'aide supplémentaire dont elles ont besoin » a expliqué son directeur Patrick Deroux.

Elus, parents et pros en colère

Mauvaise solution ont rétorqué les mères de Saint-Mandrier et de La Seyne. « *Toutes les communes n'ont pas la même capacité financière à intervenir [...]*. C'est bien à l'État de compenser la perte financière des contrats aidés », a estimé Marc Vuilleminot, en plaçant « *pour un service public de la petite enfance* ». « *L'État ne fait pas son travail* », a également affirmé Gilles Vincent, de Saint-Mandrier. Au bout du compte, après

deux heures du débat, c'est une troisième question qui a surgi, formulée par une directrice de crèche. « *Et lundi matin, on dit quoi aux parents ? Qu'on va fermer en septembre ?* » Dans la salle, certains professionnels promettaient déjà de fermer bien plus tôt que ça. Pour s'en aller manifester leur colère devant les grilles de la préfecture, en compagnie des parents qui, eux aussi, commencent sérieusement à s'inquiéter.

CAROLINE MARTINAT
cmarthnat@varmath.com

¹. Avec les représentants d'un grand nombre de ces crèches, des élus de plusieurs communes et les représentants de la Caisse d'allocations familiales, du conseil général et de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

La Caf mobilise les parlementaires

La présidente de la Caisse d'allocations familiales du Var, Véronique Bellec, s'apprête à adresser un courrier à la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) pour tenter d'obtenir l'assouplissement du système de financement du secteur de la petite enfance.

Cinq parlementaires varois lui ont fait savoir qu'ils signeraient ce courrier : Josette Ponsi, Geneviève Lévy, Philippe Vitel, Jean-Pierre Giran et François Trucy.

La présidente de la Caf les a rencontrés jeudi dernier pour leur exposer le problème des crèches associatives dans toute sa complexité. Elle a aussi évoqué avec eux « *un dispositif de financement qui mériterait d'être assoupli pour mieux coller à la réalité du terrain* ».

Par exemple, la Caf verse une aide aux communes avec qui elle a signé un contrat enfant-jeunesse. Ce financement peut atteindre 55 % des subventions accordées par les communes aux structures de la petite enfance. Dans les faits, ce taux effectif est plus souvent voisin de 40 %, tout simplement parce que l'aide versée par la Caf est calculée sur la base d'un prix de revient horaire plafond, fixé par la Cnaf



Véronique Bellec, présidente de la Caf du Var, souhaite assouplir le système de financement de la petite enfance. (Photo DR)

et largement dépassé par la grande majorité des structures ⁽¹⁾. « *Le dispositif administratif est tellement bridé que nous ne dépendons pas la totalité de l'enveloppe qui nous est accordée... Nous voudrions pouvoir intervenir mieux auprès des collectivités qui aident les crèches associatives* », ont expliqué les représentants de la Caf.

Pour agir en cas d'urgence, comme c'est aujourd'hui le cas, il faudrait aussi que la Caf puisse renégocier les contrats enfance-jeunesse, signés pour une durée de quatre ans. Mais ce n'est pas prévu... En tout cas pour l'instant.

¹. Le prix moyen de revient d'une heure de garde dans une structure associative est de 8,58 alors que le plafond Cnaf est fixé à 7,22. Les structures communales, celles des CCAS, de la Caf ou du secteur privé ont des prix de revient horaire plus élevés, jusqu'à 13,96 pour les crèches de la Caf.